

# Création d'un service spécifique pour les jeunes de 12 à 20 ans : le « Club Jeune »



Porteur de projet :

Communauté de communes  
du Pays de Massiac  
Rue Lépine  
15 500 MASSIAC

Dans le cadre de sa politique en faveur de l'enfance et de la jeunesse, la Communauté de communes du Pays de Massiac souhaite s'engager dans la création d'une offre de services spécifiques à la jeunesse (12-20ans), en complément de l'ALSH.

Trois objectifs semblent devoir émerger de la mise en place de ce projet :

- **Le volet animation** par le biais de pratiques sportives, culturelles, solidaires... celles-ci étant génératrices de rencontres, de découvertes, de sensation, d'émotions...
- **Le volet information** tant sur les plans économiques, sociaux, culturels, politiques, technologiques, familiaux, professionnels, sportifs... pour développer leurs capacités d'adaptation.
- **le troisième volet de la prévention** doit permettre aux jeunes de connaître et de comprendre les dangers et les problèmes, qui peuvent jalonner leur vie. Le but n'est pas de se positionner en moralisateur, mais de les amener à pouvoir agir sur eux et rester ainsi maître de leur destin.

Afin de mener à bien cette mission, le conseil communautaire a mandaté la FAL pour organiser et animer cette structure intitulé « le club jeunes ».

## Le projet en chiffres :

- Coût total : 17 523.00 € HT
  - Autofinancement : 7 885.35 €
  - **LEADER : 9 637.65 €**

## Localisation

Pays de Massiac  
CANTAL (15) - FRANCE

**Axe 2 : Construction d'une offre de services pour les populations**  
2.2 a / 321 - développer les services spécifiques à la petite enfance et à la jeunesse